

Comme chaque année des travaux de réfection de voies communales vont avoir lieu semaine 31 et 32 (30 juillet au 12 août) ou plus tard selon les conditions météorologiques.

Les voies concernées sont :

- route de Boyer (2^{ème} partie),
- rue du Port et rue des Carrelets,
- rue de l'Isle,
- rue de la Félicité,

Les administrés concernés pourront emprunter ces voies avec leur véhicule personnel, par contre **les camions et les tracteurs ne seront pas autorisés pendant et après une période de 15 jours suivant les travaux.**

Les arrêtés municipaux seront mis en place avec la signalétique adéquate (barrières, panneaux).

Des bacs collectifs (marron et jaune) seront mis en place par le SMICVAL.

Madame le Maire vous remercie d'avance de votre compréhension et de votre participation au respect des demandes énoncées dans l'intérêt communal.

NB : des dégradations ont eu lieu dernièrement sur la route du Sillat et la rue des Prés ; celles-ci feront l'objet de remise en état et de facturation aux auteurs de ces faits (personnes hors commune).

Durant les travaux

Les travaux de voiries débutent mercredi 1er août 2018 par la "rue du Port" et la "rue des Carrelets" puis la "rue de l'Isle" et la "rue de la Félicité" ainsi que la "route de Boyer".

Pour rappel, le stationnement ne sera pas autorisé la journée lors des travaux, merci de bien vouloir respecter cette consigne pour ne pas gêner le déroulement de la mise en œuvre (nous serions dans l'obligation de procéder à l'évacuation des véhicules gênants).

Le SMICVAL va mettre à disposition des usagers des bacs collectifs au point indiqués dans les courriers que nous vous avons adressés.

Le camion du SMICVAL ne passera pas vendredi sur les dites voies et reprendra son service porte-à-porte le mercredi 22 août 2018 (bacs jaunes) et le vendredi 24 août 2018 (bacs marrons).

Merci d'avance pour votre compréhension.

